

22 mars 2000

00.125
ad 00.013

Postulat Gilles Pavillon

Des mines d'asphaltes à TARMAC Projet d'un espace de loisirs et d'animation au Val-de-Travers

A l'époque où le Conseil fédéral propose la dépénalisation du haschich,

A l'instant où les rapports sur la violence s'entassent sur le bureau du Conseil d'Etat, nous entendons dans le canton les éminents spécialistes de ces problèmes déclarer avec insistance que la prévention devient une priorité absolue.

Ces raisons nous font demander au Conseil d'Etat d'étudier, avec l'Association Région Val-de-Travers et les auteurs du projet TARMAC, la possibilité de favoriser l'implantation de cette structure au Val-de-Travers, ceci en mettant à disposition les bâtiments de l'usine qu'elle vient d'acquérir de la Société Neuchâtel Asphalte S.A. (NASA) et soutenant sa réalisation avec son appui logistique et certaines facilités financières.

Le projet TARMAC: créer un espace loisirs et animation pour la jeunesse en collaboration avec toutes les sociétés et associations de la région.

Un projet novateur à but social et culturel.

Un projet de fonctionnement visant à l'autofinancement en utilisant des technologies respectueuses de l'environnement, liées à la notion de développement durable.

Un projet qui, dans ses différentes phases de développement, utilise des formes diverses de ressources, du bénévolat aux offres d'emplois temporaires.

Un centre de loisirs pour tous types de public et accessible à toutes les bourses.

D'un site à protéger faire un site pour protéger.

Cosignataires: Y. Morel, F. Droz, W. Haag, M. Schafroth, W. Geiser, Ph. Wälti, P. Hainard, D. Cottier, A. Gerber, D. Burkhalter, P. Meystre, J.-B. Wälti, J. Tschanz, E. Berthet et M. Garin.